

Guide pratique de recrutement des apprentis et des alternants

20 JUILLET 2022



Le gouvernement prolonge les aides exceptionnelles au recrutement des apprentis et des alternants, pour tous les contrats conclus entre le 01/07/2020 et le 31/12/2022, jusqu'au niveau master et pour toutes les entreprises.

Le guide pratique à destination des employeurs et des organismes de formation, mis à jour, permet de se repérer parmi les différentes aides existantes et apporte des conseils pour en faciliter l'obtention.

[Lire le communiqué](#)

[Consulter le guide](#)